

Les subsides

Monsieur le Président, la plus grande richesse de ce pays, c'est d'abord ses ressources humaines; c'est ce que nous devons d'abord garder en tête lorsque, par la force des choses, l'État est appelé à jouer un rôle accru pour soutenir l'activité économique. Le gouvernement fédéral a la responsabilité de réduire au minimum les répercussions des bouleversements économiques sur la population canadienne, bouleversements qui sont souvent de caractère mondial comme la dernière crise économique.

Nous croyons sans doute qu'il revient surtout au secteur privé de fournir les emplois nécessaires à l'épanouissement des carrières de nos concitoyens. Mais de son côté le gouvernement a le devoir de prendre les mesures nécessaires pour créer l'environnement économique indispensable à la création d'emplois. A l'occasion, monsieur le Président, le gouvernement doit jouer un rôle de sauveteur comme nous l'avons vu au cours de ces dernières années quand il s'est agi d'aider certaines grandes sociétés. Nous n'avons ménagé aucun effort durant cette période où, comme je viens de le signaler, l'économie mondiale traversait une crise profonde qui affectait particulièrement le marché du travail. C'est durant cette période que nous avons relancé l'idée du travail partagé pour empêcher que trop de Canadiens ne soient mis à pied.

C'est au cours de la même période que refusant de voir uniquement le court terme le gouvernement a doté le pays du nouveau Programme national de formation pour que nos travailleurs et nos travailleuses puissent s'adapter aux nouvelles conditions du marché du travail. Quand on jette un regard franc en arrière, on doit admettre que si nous avons pu nous en tirer beaucoup mieux que dans d'autres pays, ce fut grâce à une meilleure utilisation de ces «coussins économiques» que sont, par exemple, nos programmes de création d'emplois et l'article 38 du programme d'assurance-chômage qui fut utilisé d'une façon originale pour créer des milliers d'emplois dans les secteurs des mines, des forêts et des pêcheries. Bien sûr, monsieur le Président, le gouvernement a le devoir d'aider les plus démunis de notre société. C'est pourquoi certains programmes de création d'emplois accordent une attention spéciale à certains groupes qui sont les plus affectés par le chômage. De même, nous devons nous assurer que les régions les plus touchées par les fermetures d'usines ou d'entreprises, donc les licenciements massifs, soient clairement identifiées avant de procéder à une juste répartition des allocations. C'est la raison pour laquelle, par exemple, plusieurs circonscriptions recevront plus que l'allocation de base prévue pour chacune d'elles dans le cadre du Programme Canada au travail.

Monsieur le Président, nous n'avons pas fini de parler de création d'emplois à la Chambre, car à la faveur des sommes additionnelles annoncées dans le discours du Trône, le Programme de création d'emplois du gouvernement canadien pour l'année 1984-1985, notamment Canada au travail, atteindront plus de 1,100 millions de dollars, et ceci ne tient pas compte des dépenses de la présente année fiscale où 260,000 personnes ont participé, par le biais de ces programmes, à un investissement total de 805 millions 700,000 dollars. Qui d'entre nous, à la Chambre, monsieur le Président, n'a pas été témoin d'expériences heureuses parmi ses commettants, grâce à ces programmes de création d'emplois? Combien d'organismes ont pu, grâce à ces programmes, aider leurs concitoyens à s'assurer un revenu minimum tout en aidant la collectivité! Et que dire, monsieur le Président, de la participation de l'entreprise privée

qui a parrainé, par exemple, au Québec plus de 22 p. 100 des projets du programme RELAIS? Que dire également des efforts acharnés provenant des municipalités qui veulent également participer au développement de l'emploi? Il nous faut constater que le gouvernement canadien fait un effort considérable, aussi bien dans le secteur de la création d'emplois que dans celui de la formation professionnelle, pour épauler l'entreprise privée dans la relance de l'économie canadienne.

• (1550)

Je crois que l'on déprécie trop souvent des programmes qui sont souvent copiés ou adaptés à l'étranger, et qui permettent aux travailleurs de retrouver la satisfaction d'un emploi, tout en accomplissant un travail utile à la collectivité, et ce d'autant plus que plusieurs de ces emplois débouchent sur un travail permanent. Dans le cas des jeunes qui obtiennent alors un premier emploi, cela leur vaut plus tard, quand ils recherchent un emploi permanent, de pouvoir revendiquer une expérience dont ils n'auraient pu se réclamer autrement.

Monsieur le Président, puisque l'on m'en donne l'occasion, je passerai en revue les quatre nouveaux programmes de création d'emploi du gouvernement du Canada; il s'agit de quatre programmes qui sont le résultat de la fusion de 12 formules. Je profite de l'occasion pour signaler que ces nouveaux programmes ont été élaborés en étroite collaboration avec l'entreprise privée, d'autres niveaux de gouvernement, les dirigeants syndicaux et des représentants du secteur de l'éducation.

Deux programmes, Accès-Carrière et la Compagnie de travailleurs visent à appuyer la mise en valeur des ressources humaines. En d'autres mots, ils sont conçus pour aider les gens à se préparer à occuper un emploi à temps complet et à joindre la population active. Un autre programme, Canada au travail, a pour objet de résoudre les problèmes d'emploi découlant de la récession économique ou de toute autre perturbation imprévue sur le marché du travail, par exemple, la fermeture d'usine ou d'entreprise, le licenciement massif, et le reste. Le quatrième programme, connu sous le nom de CLÉ, c'est-à-dire croissance locale de l'emploi, est axé sur la collectivité. Il vise à stimuler et à appuyer le développement et la croissance de l'emploi à l'échelle locale.

Examinons d'abord le Programme Accès-Carrière. Si l'on exclut les dépenses opérationnelles, quelque 294 millions de dollars ont été affectés à ce programme pour l'année financière 1984-1985, en vue de créer des débouchés pour ceux qui éprouvent beaucoup de difficultés à trouver un emploi permanent. Il a comme principal objectif de répondre, entre autres, à un problème devenu plus grave au cours des dernières années, à savoir celui de la transition du monde des études à celui du travail. Le Programme Accès-Carrière permettra d'apporter des réponses pratiques à deux questions qui préoccupent depuis trop longtemps bon nombre de personnes, à savoir: Comment peut-on obtenir un emploi si l'on ne possède pas les compétences et l'expérience nécessaires? Mais aussi, comment acquérir l'expérience et les compétences voulues si l'on ne réussit pas à obtenir un emploi? Le Programme Accès-Carrière peut fournir aux employeurs une subvention salariale afin qu'ils embauchent et forment des jeunes en cours d'emploi. La subvention, d'une durée maximale de six mois, peut atteindre 50 p. 100 de la rémunération brute versée aux participants. Dans le cas de ce programme, les emplois équivalent essentiellement à des